### **SEANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017**

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le treize février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 8 février 2017 Nombre de conseillers en exercice : 16

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Gérard BEGUIER, Alain BERNARD, Serge BLAISON, Jany BOUVARD, Muriel CHARBONNIER, Sophie DUBOIS, René GALEA, Fanny HERMANGE, Michel JEZY, Valérie JOLIVEL, Claire OLLIVIER, Brigitte PIOT, Charles POULAIN, Chantal ROBERT, Monica VISINONI.

Absent excusé: Madame Pascale CHERBONNIER.

Charles POULAIN est nommé secrétaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire Alain BERNARD.

1. <u>Compte rendu du Conseil Municipal du 9 janvier 2017</u>: Muriel CHARBONNIER rappelle que lors d'attribution de bail pour les logements, le nom du bénéficiaire ne doit pas être stipulé sur le compte rendu.

Monsieur le Maire demande que bonne note soit prise pour l'avenir.

# 2. Compte rendu de la commission d'Urbanisme du 23 janvier 2017 :

Monica VISINONI indique:

## **CERTIFICATS D'URBANISME**

N° d'Enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 16 D 0088	8 rue de la Fosse Triomphe	Uc	a	Favorable
CU 037 079 16 D 0089	46 rue Nationale	Ub/ N/Ubi	a	Favorable Limite de bruit+ protection rapprochée
CU 037 079 17 D 0001	Vallée de Vaux	N	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0002	Rue d'Amboise	Uc + N	a	Favorable ER N°16
CU 037 079 17 D 0003	Les Bourelles	N	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0004	7 rue des Sablons	Uc	a	Favorable sous réserve ABF
CU 037 079 17 D 0005	rue de la Pinetterie	Ub	a	Favorable sous réserve ABF
CU 037 079 17 D 0006	rue d'Amboise	Uc	a	Favorable ER N°16
CU 037 079 17 D 0007	rue d'Amboise	Uc	a	Favorable ER N°16
CU 037 079 17 D 0008	rue du Coteau	Ub + Ni	a	Favorable - inondable +limite de bruit
CU 037 079 17 D 0009	15 bis rue de la Chevrollière	Uc+Ub	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0010	19 rue Nationale	Ua	a	Favorable -limite de bruit + ABF+ ER8+ Périmètre de protection
CU 037 079 17 D 0011	18 Vallée de Mesvres	Uc + N	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0012	Moquebaril	Uc + N	a	ER n°16

#### **DECLARATIONS PREALABLES**

N° d'Enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 17 D0001	1 rue des Ecoles	Ua	Changement de fenêtres + toiture + porte	Favorable
037 079 17 D0002	13 rue de la Fosse Triomphe	Uc	Clôture	Favorable

#### PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'Enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 16 D0029	rue d'Amboise	Uc	Maison Individuelle	Favorable
037 079 16 D0030	rue des Hauts de Vaux	Uc	Maison Individuelle	Attente de précisions au niveau de la couleur de menuiseries et de l'emplacement des panneaux photovoltaïques

#### **DPU**

N° d'Enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
1/2017	rue d'Amboise	Uc + N	Droit non requis
2/2017	8 rue de la Fosse Triomphe	Uc	Droit non requis
3/2017	rue de la Pinetterie	Ub	Droit non requis
4/2017	rue d'Amboise	Uc	Droit non requis
5/2017	rue d'Amboise	Uc	Droit non requis
6/2017	19 rue Nationale	Ua	Droit requis
7/2017	46 rue Nationale + la Rousseliere	Ub /N/Ubi	Droit non requis
8/2017	rue du Coteau	Ub + Ni	Droit non requis
9/2017	15 bis rue de la Chevrollière	Uc+Ub	Droit non requis
10/2017	19 rue de la Chevrollière	Uc	Droit non requis
11/2017	18 rue de la Vallée de Mesvres	UC +N	Droit non requis
12/2017	Moquebaril	UC +N	Droit non requis

## > 2017-011 Acquisition et installation de trois bâches à eau :

Fanny HERMANGE explique que:

Suite à la réunion avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), le Syndicat d'eau et René GALEA, adjoint à la voirie et réseaux divers, au sujet de la sécurité incendie et notamment avec le débit obligatoire de 30 m3 ou de 60 m3 selon les constructions et les distances à respecter pour assurer une défense incendie suffisante et obligatoire, il est nécessaire de procéder :

- à l'acquisition de trois bâches à eau pour « les Fougères », « Rue de la Fosse Triomphe », « le Camping ». dont le coût total serait de 5 000€ TTC.
- à l'acquisition de terrains destinés à installer les bâches afin de répondre aux obligations de la commune.

Ou quand cela ne serait pas possible,

- à l'établissement d'une convention avec les particuliers qui accepteraient d'installer la bâche sur leur terrain.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- L'acquisition des trois bâches à eau
- L'acquisition des terrains nécessaires à l'installation des bâches à eau, qui feront l'objet d'ouverture de crédit lors du budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la possibilité d'une convention « Installation bâche à eau » établie avec un particulier si l'acquisition de terrain n'est pas possible. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document et pièce annexe, relatifs au sujet exposé ci-dessus.

Serge BLAISON demande si d'autres secteurs sont confrontés à ce manque de débit d'eau ? Fanny HERMANGE renseigne sur le fait qu'un diagnostic est en cours, sans résultat d'analyse à ce jour.

# > 2017-012 Droit de préemption « Cave de la Gourmandière » :

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 13 janvier 2017 a été déposé un dossier de déclaration d'intention d'aliéner au service d'urbanisme pour la cave « La Gourmandière » cadastrée parcelle C681, zone UA, pour une superficie de 5 507 m², à hauteur de 30 000€.

Suite à une visite des lieux par le Conseil Municipal, l'endroit semble très bien situé pour le projet « Espace Récréatif de Plein Air» destiné aux jeunes Civraysiens : terrain multi-sports et piste d'athlétisme.

Sur cette parcelle, un parking pourrait être aménagé, utile pour les parents d'élèves et les touristes. Le bourg serait redynamisé et cela renforcerait la cohésion sociale et l'attractivité du territoire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité avec 3 abstentions (Michel JEZY, Jany BOUVARD et René GALEA), la préemption de la parcelle C681 en zone UA, pour une superficie de 5 507 m², à hauteur de 30 000€ et autorise Monsieur le Maire à signer tout document annexe dans le cadre de cette préemption. Les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

# > 2017-013 Contrat de ruralité : Projet ERPA :

Fanny HERMANGE rappelle qu'en novembre 2016, dans le cadre d'un contrat de ruralité, un projet d'ERPA (Espace Récréatif de Plein Air) sur Civray-de Touraine a été déposé auprès de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher (C.C.B.V.C).

Il convient d'affiner ce projet dont l'échéancier serait 2017 à 2020.

Le plan de financement est joint en annexe pour 121 000€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contrat de ruralité exposé qui permettra la création d'un E.R.P.A avec pour objectifs, de redynamiser le centre de la commune, d'augmenter le lien social et de donner une attractivité plus forte sur notre territoire.

# > <u>2017-014/015/016/017/018/019</u> Demandes de subventions pour le Projet ERPA :

Monsieur le Maire indique qu'afin de mener à bien ce projet E.R.P.A, il convient d'établir des demandes de subventions comme indiquées sur le plan de financement joint.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les demandes de subventions comme indiquées sur le plan de financement joint auprès de l'Etat (contrat de ruralité, DETR – Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux-, FSIL – Fonds de Soutien à l'Investissement Local, Réserve Parlementaire), de la Région Centre Val de Loire (Contrat de Pays) et la CCBVC.

# > <u>2017-020</u> <u>Délibération SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale de</u> l'Amboisie, du Blérois, et du Castelrenaudais:

Monsieur le Maire présente le dossier.

Le syndicat Mixte du SCOT ABC regroupe les communautés de Communes du Castelrenaudais,

du Val d'Amboise et de Bléré-Val de Cher.

En février 2008, le Schéma de Cohérence Territoriale a été adopté par le conseil syndical du SCOT. Le document a été révisé en 2012 notamment pour y intégrer une étude liée au développement économique.

Le Syndicat a prescrit une révision générale du SCOT.

Une réunion a eu lieu à la CCBVC afin de définir les principales remarques de notre territoire (en annexe). Par ailleurs, la commune confirme les remarques émises par la CCBVC.

Il convient que le Conseil Municipal émette un avis sur ce dossier.

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le périmètre du Schéma de Cohérence territoriale de l'Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais, couvrant notre commune,

Vu l'adoption du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais en date du 25 février 2008,

Vu la modification au SCOT ABC adoptée en 2012,

Vu la prescription d'une procédure de révision du SCOT ABC par le Comité Syndical du Syndicat mixte du SCOT ABC,

Vu l'arrêt du projet de révision en date du 14 novembre 2016,

Vu la consultation de la commune en tant que Personne Publique Associée,

Vu la réception du dossier par la commune en date du 06/01/2017,

Vu que le Conseil Municipal dispose de 3 mois pour émettre un avis à compter de sa réception,

Après avoir pris connaissance du document présenté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- EMET un avis favorable au projet de document révisé du Schéma de Cohérence Territoriale adopté par le Comité syndical du SCOT ABC en date du 14 novembre 2016,
- FORMULE les remarques listées en annexe,
- DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Président du SM du SCOT ABC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier

# 3. <u>Compte rendu de la Commission Fêtes et Relations Sociales du 26 janvier 2017:</u>

Charles POULAIN indique qu'il s'agissait :

- Préparation du concert Gospel du 11 mars 20h30 à l'église de Civray-de-Touraine
- Feux de Saint Jean du 24 juin : feu d'artifice

Le feu d'artifice n'ayant pu avoir lieu en 2016, le coût de celui-ci est reconduit soit 2075 € TTC.

• Goûter des aînés 2017

Nous proposons de reconduire la même organisation que l'an dernier. Un spectacle animé par Bruno Blondel est adopté, coût 900€.

- Colis des aînés 2017
- · Questions diverses

La commission propose de modifier la date de la cérémonie des vœux 2018 en proposant qu'elle ait lieu-un samedi midi.

#### 4. Compte rendu de la Commission des Bâtiments du 31 janvier 2017:

Jany BOUVARD indique:

#### - Travaux école-mairie

Le cabinet MAES a présenté le planning des travaux pour les vacances de février qui débuteront le mercredi 08. La commission a examiné le nouveau plan de la future rampe d'accessibilité vers la garderie.

Il faut prévoir pour le prochain budget, l'étude et devis pour le mobilier de la future salle de conseil.

#### Devis en cours

Pour la sacristie, un 3<sup>ème</sup> devis a été reçu de l'entreprise GAUDARD, concernant la réfection de la toiture.

Porte de stockage au chai. Un nouveau devis sera demandé pour une porte enroulant en galvanisé.

Il y a lieu de changer deux sèche-mains dans les sanitaires de la salle des fêtes. La commission propose de retenir le devis PLG à 410.20€ l'unité.

#### > 2017-021 Demande de subvention DETR pour le bâtiment rue de l'Eglise:

Jany BOUVARD expose la nécessité de rénover la couverture et le remplacement des fenêtres et porte du bâtiment communal situé rue de l'Eglise.

Une dépense globale est évaluée à 18 791 HT une demande de subvention DETR est souhaitée pour 40% soit 7 516€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention DETR pour la rénovation du bâtiment communal rue de l'Eglise à hauteur de 40% **soit 7 516€** sachant que l'autofinancement sera employé pour l'équilibre de cette action, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de DETR 2017.

### - Budget bâtiments

Une ébauche de budget a été commencée, en fonctionnement et investissement, avec des dépenses incontournables, des prévisions non validées à ce jour (devis en attente), des engagements pris en 2016 (ADAP accessibilité), des plus-values prévisibles dans nos travaux en cours, et ne pas oublier les cheminées de désenfumage de la salle des fêtes.

#### - Local vide au chai

Le local du chai , a été libéré début janvier et donc disponible, sur une surface de 400 m2, avec local industriel, bureau, pièce repas, chauffe-eau, sanitaires. La commission propose d'engager des recherches de location, en informant la CCBVC, de poser un panneau en bord de route, de mettre une annonce sur « le Bon Coin.».

## - Règlement salle Jacques Villeret

#### > 2017-022 Modification des tarifs de la location de la salle J.Villeret:

Jany BOUVARD explique que suite à des problèmes de location, et plus particulièrement sur le non respect du ménage minimum et de l'absence de tri, il est nécessaire de modifier et compléter le règlement.

La commission propose de maintenir la caution de 800€ pour d'éventuelles dégradations, et d'instaurer une nouvelle caution de 100€ pour nettoyage et/ou tri non fait ou mal fait à la charge du locataire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nouvelle caution demandée pour le ménage et/ou tri non effectué, soit 100€.

Une réflexion doit être approfondie sur le nombre de personnes occupant la salle, qui est de 300 actuellement sur le règlement. Il faut revoir l'agrément de la salle et la sécurité.

### 5. Compte rendu de la Commission de Voirie du 2 février 2017:

René GALEA indique que cette commission portait sur :

Travaux à prévoir en 2017

- 1. Aménagement rue des Pentes- L'accotement au droit d'une entrée présente des défauts dûs à d'anciens travaux de voirie. La proposition consiste à prendre en charge les frais d'enrobés et mise en forme de la partie comprise entre la limite de propriété et la voie publique, le devis s'élève à 800 €HT.
- 2. Nettoyage des parcelles : ZY51 et ZX 104 suite à un contrôle de la Police de l'eau, les

- dépots de déblais étant interdits sur une zone inondable.
- 3. Rue de la Gare : étude d'un aménagement de l'entrée d'agglomération pour réduire la vitesse.
- 4. Rue Nationale : réalisation du pluvial et du trottoir.
- 5. Carrefour de la rue du Coteau rue Nationale : une consultation d'entreprises sera nécessaire pour l'aménagement.
- 6. Curage du ruisseau de la Fontaine Besnard : les passages sous la voie publique seront réalisés par Assainissement 37-41 pour 16.344 €. La partie ouverte entre les habitations riveraines de la rue de Chenonceaux et la rue de la Liberté jusqu'à la rue de la République, sera traitée par le service technique (S.T).
- 7. Curage du Thoré et du ruisseau de Mesvres par S.I.B.V.C (.
- 8. Terrain communal : Le fossé le long du chemin de la Chaussée sera busé par le service voirie <u>communautaire</u>. Des barrières en bois seront installées à chaque extrémité par le service technique.
- 9. Création d'un massif à l'angle de la rue des Ecoles et rue d'Amboise par le service technique.
- 10. Poursuite de l'aménagement PMR de la partie inférieure du cimetière : il reste environ 1 200 m² dont 670 m² qui seront réalisés prochainement.
- 11 Achat d'une épareuse ROUSSEAU, devis en attente (environ 35.000 €, à confirmer).
- 12 Au service technique, la clôture, le portail et une cage fourrière constituée de panneaux en kit feront l'objet de demandes de devis. La clôture du Service Technique est rendue nécessaire par l'obligation de stocker des bouteilles de propane à l'extérieur. SNCF Immobilier doit effectuer un bornage avant la fermeture
- 13 Service Technique : ouverture d'un quatrième poste d'employé polyvalent. Il s'agit dans un premier temps d'un emploi aidé pour 24 heures hebdomadaires.

# > 2017-023 Création de poste d'agent technique sous forme de contrat aidé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017:

René GALEA explique que l'objectif « Zéro Phyto », fera passer beaucoup plus de temps pour le désherbage. Les désherbeurs thermiques récemment acquis par la commune nécessitent des passages plus fréquents.

Pour ce faire, la création d'un poste « agent des services techniques » sous forme de contrat aidé pour 24/35<sup>ième</sup> s'avère indispensable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017. Le profil souhaité doit comporter une formation dans un métier du bâtiment, bien que le cadre d'emploi nécessite d'être polyvalent.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création du poste « agent des services techniques » sous forme de contrat aidé pour 24/35<sup>ième</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'embauche de ce nouvel agent.

## > 2017-024/025 Bassin d'Orget, demandes de subventions:

Monsieur le Maire rappelle qu'en Conseil Municipal du 19 décembre 2016 par délibération n°083-2016, le Conseil Municipal a voté l'autorisation de programme n°1891 « Bassin d'Orget/travaux » pour 500 000€ TTC soit 416 666€ HT.

Afin de mener à bien cette opération il est nécessaire de faire appel à des demandes de subventions.

Monsieur le Maire propose Une demande de subvention sur fonds BARNIER,

Une demande de subvention parlementaire,

Selon le plan de financement suivant :

416 666€ dépense d'investissement Fonds BARNIER pour 40% soit 166 000€

Réserve parlementaire... . 10 000€ Emprunt 120 000€ Fonds propres...

120 666€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les demandes de subvention sur fonds BARNIER et réserve parlementaire selon le plan de financement exposé ci-dessus.

# 6. Compte rendu de la Commission des Finances du 6 février 2017:

Jany BOUVARD donne les informations suivantes :

#### 1 - Résultats 2016

Section de fonctionnement : résultat positif de 167 921.84 €
Section d'investissement : résultat négatif de 98 662.11 €

Auquel il faut reprendre les affectations de résultats 2015 à la :

Section de fonctionnement : résultat positif de 108 832.72 €
Section d'investissement : résultat positif de 69 590.73 €

Le résultat comptable au 31/12/16 est donc de 247 683.18 €.

- ✓ Les dépenses engagées non mandatées d'investissements (restes à réaliser) sont de 305 894.27 €.
- ✓ Les recettes engagées non mandatées d'investissements (restes à réaliser, emprunt et subventions) sont de 231 298.05 €.

Le résultat net, après imputation des restes à réaliser recettes et dépenses engagées à reporter en 2017, est de 173 086.96 €.

## 2 - Débat d'orientation budgétaire Budget Primitif. 2017

Un budget provisoire de fonctionnement a été élaboré.

Une 1ère estimation donnerait les éléments suivants :

-	Recettes de fonctionnement 2017	1 079 500€
-	Affectation résultat fonctionnement 2016	106 754€
-	Soit un total de recettes	1 186 254€

-	Dépenses de fonctionnement	999 100€
-	Autofinancement investissements	141 969€
-	Dépenses imprévues	45 185€
-	Soit un total de dépenses	1 186 254€

#### Liste des projets suivants :

#### - Dépenses d'investissement

-	Soit un total 2017 de	458 000€
-	Aménagement terrain	81 500€
-	Matériel technique, Mobilier, mat divers	56 500€
-	Bâtiments + accessibilité	104 000€
-	Voirie cimetière	66 000€
-	Bassin d'Orget (maîtrise d'œuvre, études)	150 000€
	2 openses a myesensemene	

_	Report RAR 2016	305 894€
-	Remboursement capital emprunts, cautions	62 500€
-	Solde d'exécution reporté 2016	29 071€
-	Total dépenses d'investissements	855 465€

# Recettes d'investissement

-	Emprunt bassin d'Orget	120 000€
-	Subventions diverses	113 698€

-	FCTVA	31 000€
-	Taxe d'aménagement	45 000€
-	Autofinancement du fonctionnement	141 969€
-	Soit un total 2017 de	451 667€
-	Cautions	2 500€
-	Report RAR 2016 (emprunt + subventions)	231 298€
-	Excédent de fonctionnement capitalisé	170 000€
-	<b>Total recettes d'investissements</b>	855 465€

Le budget primitif 2017 sera affiné en prochaine commission de finances pour être voté avant le 15 avril 2017.

### **QUESTIONS DIVERSES:**

- Monsieur le Maire indique le prochain Conseil Municipal au 13 mars 2017.
- Charles POULAIN indique que la compagnie de théâtre de La Croix en Touraine demande à bénéficier d'une résidence artistique sur la semaine 8 à la salle J.Villeret de Civray-de-Touraine afin de procéder à des répétitions sur un projet de spectacle de marionnettes. Afin de remercier la commune, un spectacle sera offert à l'école en cours d'année scolaire.
- Charles POULAIN indique que pour la prochaine période des NAP (Nouvelles Activités Pédagogiques) les mêmes intervenants seront présents sur l'école, avec une répartition des groupes différente.
- Claire OLLIVIER indique que la relecture du *Document unique* est en cours avec le personnel. La distribution du *Bulletin municipal annuel* aura lieu à partir du jeudi 23 février
- Sophie DUBOIS rappelle le maxi-loto des pompiers le 25 février au gymnase « Aigremonts »
- Michel JEZY rappelle le spectacle Apéro concert le 4 mars à Luzillé à 18h30

Il demande si l'exposition des artistes de notre commune durant la brocante est maintenue.

- Claire OLLIVIER précise que le weekend du 21 mai est retenu pour cette exposition car le week-end suivant **correspond à l'Ascension et à la Fête des mères**.
- Brigitte PIOT signale deux endroits dangereux sur la voirie.
- Fanny HERMANGE rappelle le spectacle du Gospel le 11 mars à 20h30 à l'église de Civray-de-Touraine.

Après avoir donné la parole à Tristan LOURS, la séance est levée à 22h20.

#### Rappel des délibérations prises :

13/02/2017	011	Acquisition et installation de trois bâches à eau
	012	Droit de préemption « Cave de la Gourmandière »
	013	Contrat de ruralité : Projet ERPA
	014 à 019	Demandes de subventions pour le projet ERPA
	020	Délibération SCOT
	021	Demande de DETR pour le bâtiment rue de l'Eglise
	022	Modification tarif de la location de la salle J.Villeret
	023	Création de poste d'agent des services techniques
	024/025	Demandes de subventions pour les travaux du bassin d'Orget